COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 11 MARS 2021

Date de convocation du conseil communautaire : 04/03/21

L'an deux mille vingt et un, le 11 mars, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Allemond, sous la présidence de M. Guy VERNEY, Maire du Bourg d'Oisans.

EN EXERCICE : 44

PRESENTS : 39

Mesdames, Messieurs, Alain GINIES, Laurent PELLISSIER, Murielle VIARD GAUDIN, Yves MOIROUX, Jean-Rémy OUGIER, Guy VERNEY, Ghislaine CROIBIER MUSCAT, Camille CARREL, Fabienne CHAIX, Georges GOFFMAN, Agnès FIAT, Sebastiano VACCARELLA, Jean DIET, Bruno AYMOZ, Yvette MOYET, Marc CROSLAND, Christian PICHOUD, Pierre GANDIT, Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Gabriel CHAMOUTON, Gilbert DUPONT, Alain BLETON, Caroline KEBAILI, Frank LAMOTTE, Bernard MICHEL, Christophe AUBERT, Françoise MOREAU, Patrick PELLORCE, Pierre BALME, Anne MILLET, Nicole FAURE, Clotilde CORRENOZ, Philippe SAGE, Jean-Louis ARTHAUD, Yves GENEVOIS, Maximin BRUN, Quentin PERROT, Chantal THEYSSET

ABSENTS EXCUSÉS : 0

POUVOIRS : 5

Elise CONSTANT MARMILLON donne pouvoir à Georges GOFFMAN
André GARDEN donne pouvoir à Françoise MOREAU
Anita FUZEAU donne pouvoir à Agnès FIAT
Denis DELAGE donne pouvoir à Nadine HUSTACHE
Marie-Hélène COING donne pouvoir à Anne MILLET

VOTANTS : 44

Secrétaire de séance : Quentin PERROT

Personnels administratifs présents : Florent MALTERRE DGS, Nadine ACCIOTTI, Heidi CONIL, Elodie PANZA

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

Guy VERNEY, Président de la Communauté de communes de l'Oisans accueille les membres du conseil communautaire à la salle polyvalente d'Allemond

- **Approbation du compte rendu de la séance du 11 février 2021**

Sur proposition du Président le compte-rendu de la séance du 11 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

- **1. Point d'information sur les actions dans le cadre des délégations faites au Président**

Marché public :

Stratégie Touristique du territoire : Espace Valléen - SCOT :

- **Accompagnement de la communauté de communes de l'Oisans pour définir ses stratégies et son schéma de développement touristique et des loisirs.**

La mission a pour objet d'accompagner la CCO dans un premier temps dans la rédaction de sa candidature à l'Espace Valléen puis dans un second temps au Scot au travers de quatre phases principales qui sont pour rappel :

- Phase 1 = Diagnostic
- Phase 2 = Définition du schéma d'orientations stratégiques du tourisme et des loisirs
- Phase 3 = Elaboration de la candidature Esapce valléen 2021 – 2027
- Phase 4 = Elaboration de la stratégie à long terme du territoire.

5 bureaux d'étude ont répondu au marché public, marché public publié le 26 janvier 2021 :

- Exoflow
- ID Tourisme - Groupement solidaire ID Tourisme et Air Coop
- BR Conseil - Groupement Protourisme, Dianeige, Sun conseil et Comm'Ix Media
- MDP Consulting - Groupement conjoint non solidaire avec Système D et WZ et associés
- GEODE - Groupement conjoint solidaire avec Hervé Saulnier, épode et Ilceo

Suite aux entretiens de recrutement effectués le vendredi 19 février, l'offre de BR Conseil a été retenue pour un montant de 58 914, 25 € HT.

Télévision numérique terrestre TNT :

Le déplacement du pylône de bons est en cours. Le dernier équipement en place sur l'ancien pylône est l'équipement TNT de la CC Oisans. Nous avons demandé plusieurs devis à TDF et Selecom (notre prestataire de maintenance).

L'offre de la Selecom pour le déséquipement du site actuel et le remontage sur le nouveau pylone a été signée pour un montant de 17 695 € HT, soit 21 234 € TTC.

- **2. Point d'information sur les actions dans le cadre des délégations faites au bureau**
  Néant

3. Objet : Affaires GENERALES : Pacte de Gouvernance – loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 – Débat d'opportunité

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI-FP.

Le conseil communautaire doit se prononcer sur l'intérêt d'élaborer, et adopter un pacte de gouvernance :

- Après le renouvellement général des conseils municipaux
- Lors de la création d'une EPCI à fiscalité propre
- Si l'organe délibérant décide de l'élaboration d'un tel pacte, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres.

Le contenu de ce pacte de gouvernance est assez ouvert, l'article L. 5211-11-2 du CGCT donnant des exemples de ce qu'il peut prévoir :
- les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les dispositions de l'article L. 5211-57 (les décisions de l'EPCI-FP dont les effets ne concernent qu'une seule des communes membres) ;
- les conditions dans lesquelles le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- la création de commissions spécialisées associant les maires. Le pacte détermine alors leur organisation, leur fonctionnement et leurs missions. Le pacte fixe, le cas échéant, les modalités de fonctionnement des commissions prévues à l'article L. 5211-40-1 ;
- la création de conférences territoriales des maires, selon des périmètres géographiques et des périmètres de compétences qu'il détermine. Les conférences territoriales des maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.
Les modalités de fonctionnement des conférences territoriales des maires **sont déterminées par le règlement intérieur** de l'organe délibérant de l'établissement public :
- les conditions dans lesquelles le président de l'établissement public peut déléguer au maire d'une commune membre l'engagement de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires ;
Dans ce cas, le pacte fixe également les conditions dans lesquelles le maire dispose d'une autorité fonctionnelle sur les services de l'établissement public, dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services ;
- les orientations en matière de mutualisation de services entre les services de l'établissement public et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- les objectifs à poursuivre en matière d'égale représentation des femmes et des hommes au sein des organes de gouvernance et des commissions de l'établissement public.

Vu la note d'opportunité transmise aux membres du bureau communautaire le 25 février 2021 et les débats associés, il est également préciser que l'assemblée délibérante de l'EPCI peut également décider de ne pas élaborer un pacte de gouvernance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

CONSIDERE que le règlement intérieur délibéré le 24 septembre 2020 propose une organisation transversale et déjà très complète du territoire autour des commissions thématiques, des bureaux – conférence des maires et que de nombreuses actions visent actuellement à échanger activement avec les communes, notamment sur des visites des services communautaires (tous les 1er mardis du mois) ou des réunions en mairies avec les représentants de la CC Oisans.

EMET UN AVIS DEFAVORABLE à la mise en place d'un pacte de gouvernance pour le territoire de l'Oisans.

SOUHAITE la mise en place prochaine de moyens de communication supplémentaires sur les réseaux sociaux et les plateformes collaboratives afin de permettre un accès le plus large possible aux séances et documents publics de la Communauté de communes de l'Oisans.

Remarques :

Christian PICHOUD, Maire du Freney d'Oisans, souhaite le maintien de la validation du règlement intérieur et rappelle le séminaire de septembre 2020 au cours duquel les conseillers communautaires ont émis le souhait d'une communication envers le public (qui ne peut plus assister aux conseils communautaire du fait de la situation sanitaire) via notamment la diffusion d'une vidéo en Facebook live, ce serait une bonne façon de renforcer le lien avec le public.

Le Président rappelle également que les commissions et les bureaux sont des espaces de débats et de construction de projets, le conseil communautaire public pourrait être filmé et diffusé, la personne en charge de la communication récemment arrivée au sein de la Communauté de communes de l'Oisans a pour mission de développer ce volet dans les semaines à venir (plan de communication institutionnelle).

4. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Orientation des mobilités (LOM) - autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale – Décision sur la compétence

REPORT CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25/03/21

5. Objet : AFFAIRES GENERALES : Projet de motion – Demande d'exonération de la contribution au FPIC et du redressement des comptes publics en 2021 pour le territoire de l'Oisans

Monsieur le Président expose, Le territoire de l'Oisans est un gros contributeur au Fonds de Péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC) ainsi qu'au redressement des comptes publics comme l'ensemble des territoires touristiques de Montagne.

Entre la Communauté de Communes de l'Oisans et ses communes membres, le prélèvement sur les finances du territoire s'est élevé en 2020 *à 1 175 482 € soit près de 110€ par habitant.*

Le territoire se place ainsi parmi les plus gros contributeurs nationaux par habitant.

Depuis plusieurs années les élus des territoires savoyards ou alpins se battent pour faire reconnaître l'injustice d'un mode de calcul ne prenant pas en compte les particularités budgétaires des collectivités supports de stations de montagne, dont les recettes certes importantes s'accompagnent de dépenses équivalentes en entretien et investissements, qui ne sont pas prises en compte.

En, outre, le calcul se faisant à l'échelle intercommunale, des communes modestes au sein d'intercommunalité support de stations se voient contraintes de financer des territoires français bien plus riches qu'elles !

Ainsi, plus de la moitié des 15 premiers territoires français contributeurs par habitant se situent dans les territoires touristiques des Alpes, et 3 parmi les 4 premiers.

Les contribuables locaux sont dès lors lourdement impactés, le financement du FPIC représentant parfois près de 15% du produit fiscal local.

L'impossibilité d'ouvrir les remontées mécaniques pour la saison 2020-2021, cumulés à la fermeture précoce des stations de sports d'hivers sur la saison 2019-2020, va porter un coup terrible à la fréquentation touristique hivernale en montagne.

Le chiffre d'affaires sera en baisse d'au moins 80%, entraînant, dans l'écosystème de nos stations de montagne, des impacts majeurs sur les recettes de nos collectivités. Pour autant la quasi-totalité des dépenses seront, elles, maintenues.

Les recettes domaniales, les taxes (de séjour, de remontées mécaniques), les diverses redevances, la fiscalité foncière et économique, seront durablement affectées. La fiscalité économique (CFE, CVAE, TASCOM…) sera lourdement impactée en 2021, mais sans doute encore plus en 2022, puis encore en 2023. Le mécanisme du fonds de garantie ne permettra pas, à ce stade, de compenser ces pertes inévitables. Enfin, le calcul du FPIC ne permettra que très faiblement de prendre en compte ces baisses de recettes.

Plus que partout ailleurs, la relance de l'activité économique s'appuiera sur la dépense et l'investissement publics. L'Etat mobilisera sans doute son plan de relance à nos côtés, au travers des Contrats de Relance et de transition écologique à l'échelle intercommunale (CRTE).

Néanmoins, sans capacité d'autofinancement de la part « collectivités » des projets, il sera difficile voire impossible d'engager ces plans de relance locaux.

C'est la raison pour laquelle il apparaît que la solidarité nationale dont bénéficient nos acteurs économiques pourrait trouver à s'appliquer pour nos collectivités à travers une exonération exceptionnelle de contribution FPIC et du redressement des comptes publics en 2021 (et idéalement en 2022) pour notre territoire comme celui des autres territoires touristiques de Montagne.

Cette initiative partagée par l'ensemble des territoires concernés, et relayés par ses organismes représentatifs et ses parlementaires, serait un signal fort pour une relance co-construite pour les acteurs de la Montagne.

Afin de ne pas pénaliser les territoires nationaux fragiles bénéficiaires de ce fonds, l'Etat pourrait se substituer à nos contributions pour en garantir le montant.

En outre, les collectivités sont prêtes à investir chaque euro exonéré dans la relance de l'investissement local.

Ouï cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la présente motion

DEMANDE solennellement à l'Etat d'exonérer de contribution au FPIC et au redressement des comptes publics, pour 2021, la Communauté de Communes de l'Oisans et ses communes membres.

6. Objet : FINANCES – Compte Administratif CCO - 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, des membres présents,

Réuni sous la Présidence de Pierre GANDIT,

Délibérant sur le compte de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guy Verney, Président de la Communauté de Communes de l'Oisans,

Après s'être fait présenter le compte administratif,

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Partie Oisans	Partie 2 Alpes	TOTAL
Résultat de clôture 2019	1 174 742,32 €	0,00 €	1 174 742,32 €
Résultat de l'exercice 2020	-1 133 560,92 €	0,00 €	- 1 133 560,92 €
Intégration de résultats	- €	- €	- €
Résultat cumulé au 31/12/2020	41 181,40 €	- €	41 181,40 €
RAR 2020	-2 973 757,89 €	0,00 €	- 2 973 757,89 €
Cumul global	- 2 932 576,49 €	- €	- 2 932 576,49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Partie Oisans	Partie 2 Alpes	TOTAL
Résultat de clôture 2019	5 211 148,48 €	0,00 €	5 211 148,48 €
Part affecté à l'investissement 2020 (compte 1068)	2 416 700,96 €	- €	2 416 700,96 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 794 447,52 €	- €	2 794 447,52 €
Résultat de l'exercice 2020	3 195 517,92 €	-15 050,64 €	3 180 467,28 €
Cumul global	5 989 965,44 €	- 15 050,64 €	5 974 914,80 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Section d'investissement cumulé au 31/12/20 (hors RAR) 41 181.40€

Section de fonctionnement cumul global au 31/12/20 5 974 914.80 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 **6 016 096.20 €**

Remarques :

Bruno AYMOZ, conseiller municipal à Bourg d'Oisans, demande des informations complémentaires sur le compte 6411 (personnel titulaire), l'inscription se fait en effet globalement à ce compte mais la ventilation dans l'exercice annuel budgétaire est faite sur chacun des articles comptables concernés.

Le Président remercie également Christian PICHOUD pour tout le travail accompli notamment sur le volet de l'exercice budgétaire 2020.

7. Objet : FINANCES – Compte de gestion CCO - 2020

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation de ce compte de gestion 2020,

1° Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8. Objet : FINANCES – Compte Administratif ABATTOIR - 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Réuni sous la Présidence de Pierre GANDIT,

Délibérant sur le compte de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Guy VERNEY, Président de la communauté de communes de l'Oisans,

Après s'être fait présenter le compte administratif,

- DONNE ACTE au Président du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CCO Abattoirs
Résultat de clôture 2019	21 411,65 €
Résultat de l'exercice 2020	47 159,44 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	68 571,09 €
RAR 2020 (net)	- 4 114,11 €
Cumul global	64 456,98 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CCO abattoirs
Résultat de clôture 2019	15 509,83 €
Part affecté à l'investissement 2020 (compte 1068)	- €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	15 509,83 €
Résultat de l'exercice 2020	18 615,00 €
Cumul global	34 124,83 €

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

Section d'investissement au 31/12/20 sans RAR	**68 571.09 €**
Section de fonctionnement au 31/12/20 cumul global	**34 124.83 €**
RESULTAT DE CLOTURE 2020	**102 695.92 €**

9. Objet : FINANCES – COMPTE DE GESTION ABATTOIR - 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait présenter le budget primitif des abattoirs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2020 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation de ce compte de gestion 2020

1°Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Extrait du compte de gestion :

69003 - ABATTOIRS CC OISANS — Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ABATTOIRS CC OISANS					
Investissement	21 411,65		47 159,44		68 571,09
Fonctionnement	15 509,83		18 615,00		34 124,83
Sous-Total	36 921,48		65 774,44		102 695,92
TOTAL III	36 921,48		65 774,44		102 695,92
TOTAL I + II + III	36 921,48		65 774,44		102 695,92

10. Objet : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT CCO 2020

Sur proposition du Président,

CONSIDERANT l'examen des résultats des comptes 2020 qui se résument comme ci-après indiqués :

Après s'être fait présenter le compte administratif,

- DONNE ACTE au Président du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Partie Oisans	Partie 2 Alpes	TOTAL
Résultat de clôture 2019	1 174 742,32 €	0,00 €	1 174 742,32 €
Résultat de l'exercice 2020	-1 133 560,92 €	0,00 €	- 1 133 560,92 €
Intégration de résultats	- €	- €	- €
Résultat cumulé au 31/12/2020	41 181,40 €	- €	41 181,40 €
RAR 2020	-2 973 757,89 €	0,00 €	- 2 973 757,89 €
Cumul global	- 2 932 576,49 €	- €	- 2 932 576,49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Partie Oisans	Partie 2 Alpes	TOTAL
Résultat de clôture 2019	5 211 148,48 €	0,00 €	5 211 148,48 €
Part affecté à l'investissement 2020 (compte 1068)	2 416 700,96 €	- €	2 416 700,96 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 794 447,52 €	- €	2 794 447,52 €
Résultat de l'exercice 2020	3 225 709,42 €	-15 050,64 €	3 210 658,78 €
Cumul global	6 020 156,94 €	- 15 050,64 €	6 005 106,30 €

Compte tenu du résultat de la section de fonctionnement de la partie 2 Alpes, il est proposé :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Partie Oisans	Partie 2 Alpes	TOTAL
Résultat de clôture 2019	5 211 148,48 €	0,00 €	5 211 148,48 €
Part affecté à l'investissement 2020 (compte 1068)	2 416 700,96 €	- €	2 416 700,96 €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	2 794 447,52 €	- €	2 794 447,52 €
Résultat de l'exercice 2020	3 210 658,78 €	Prise en compte du déficit par la section Oisans	3 210 658,78 €
Cumul global	6 005 106,30 €	- €	6 005 106,30 €

La section 2 Alpes n'a plus d'usage de sa section d'investissement. Concernant la section de fonctionnement déficitaire de 15 050.64 €, il est prévu un mécanisme de compensation interne / analytique sur l'exercice 2021 au chapitre 73 recettes de fonctionnement

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- **DECIDE** d'affecter au compte 1068 pour couvrir le déficit global d'investissement, y compris les restes à réaliser reportés : **2 932 576.49 € pour la partie Oisans**

- **DECIDE** d'inscrire à la section de fonctionnement – article 002 – excédent antérieur reporté : 6 005 136.30 € déduit du résultat du cumul global d'investissement (- 2 932 576.49 €) soit **3 072 529.81 € pour la partie Oisans**

- **DECIDE** d'inscrire à la section d'investissement – article 001 – excédent antérieur reporté soit **41 181.40 € pour la partie Oisans**

- La partie 2 Alpes s'engage à reverser sur l'exercice 2020 la somme de 15 050.64 € à la partie Oisans (gestion analytique recettes de fonctionnement chapitre 73) pour le bon équilibre et la sincérité des comptes entre les sections Oisans/2 Alpes de la communauté de communes.

11. Objet : FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT ABATTOIR 2020

Sur proposition du Président,

CONSIDERANT l'approbation du compte administratif 2020

CONSIDERANT l'examen des résultats des comptes 2020 qui se résument comme ci-après indiqués :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	CCO Abattoirs
Résultat de clôture 2019	21 411,65 €
Résultat de l'exercice 2020	47 159,44 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	68 571,09 €
RAR 2020 (net)	- 4 114,11 €
Cumul global	64 456,98 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CCO abattoirs
Résultat de clôture 2019	15 509,83 €
Part affecté à l'investissement 2020 (compte 1068)	- €
Net disponible au titre de l'excédent reporté	15 509,83 €
Résultat de l'exercice 2020	18 615,00 €
Cumul global	34 124,83 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DECIDE d'inscrire **68 571.09 €** à la section d'investissement – article 001- excédent antérieur reporté

DECIDE d'inscrire **34 124.83 €** à la section d'exploitation – article 002 – excédent antérieur reporté

12. Objet : FINANCES – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2021 – TH – TFB – TFNB - TCFE

Le Président rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article L. 1612-2 du CGCT (code général des collectivités territoriales), la communauté de communes de l'Oisans doit procéder au vote des taux de fiscalité pour l'année 2021. Il rappelle également la délibération du 28/09/2017 relative à l'abandon de la fiscalité professionnelle de zone sur la section 2 Alpes de la communauté de communes au 01/01/2018.

Le Président indique que selon les bases prévisionnelles transmises et conformément aux travaux du bureau lors de ses séances budgétaires, les taux de fiscalité proposés sont :

	Habitation	Foncier Bâti	Foncier non Bâti	Contribution Foncière Entreprises
TAUX	**1.50 %**	**13.50 %**	**0.010 %**	**5.5 %**

Vu l'avis favorable des membres du bureau en date du 25 février 2021, qui précisent que les taux de fiscalités sont inchangés depuis 2018.

Vu l'article 1640 B du code général des impôts

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE, DE VOTER les taux de taxe proposés.

Remarques :

Pierre GANDIT, Maire de La Garde et vice-président en charge des finances rappelle la commission Ressources et Moyens de décembre 2020 sur les axes prioritaires retenus : à savoir pas d'augmentation de fiscalité locale et pas d'emprunt nouveau.

Christian PICHOUD, Maire du Freney d'Oisans indique au vice-président que les choix fiscaux faits en 2018 sont confirmés comme étant pertinents notamment vis-à-vis des compensations fiscales à venir (FB/CFE). Il interroge le vice-président sur l'impact de la réforme de la taxe d'habitation à l'échelle de notre EPCI.

Pierre GANDIT indique que pour les communes c'est effectivement le taux de foncier bâti départemental qui viendra compenser les taxes d'habitation communale, pour les EPCI c'est une fraction de la part de TVA nationale qui sera affectée. Tout en sachant que le taux de taxe d'habitation ne peut pas être changé en 2021.

13. Objet : FINANCES – BUDGET PRIMITIF CCO 2021

Le Président donne lecture à l'assemblée communautaire du projet de budget primitif 2021 du budget de la communauté de communes de l'Oisans tel que déposé sur la table des délibérés et qui a été préalablement transmis à tous les délégués communautaires.

BALANCE GENERALE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 358 459.15 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 040 915.79€
TOTAL DES DEPENSES	**34 399 374.94 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	11 358 459.15 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 040 915.79 €
TOTAL DES RECETTES	**34 399 374.94 €**

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses et recettes des différentes sections (Oisans, 2Alpes) de la communauté de communes :

Section de Fonctionnement

DÉPENSES		2 ALPES	OISANS		
Chap/Art	Désignation	Prévision 2021	Prévision 2021	TOTAL 2020	TOTAL 2021
				0,00 €	**0,00 €**
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00 €	3 108 625,04 €	3 550 619,97 €	**3 108 625,04 €**
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	0,00 €	6 090 081,00 €	5 607 216,24 €	**6 090 081,00 €**
012	CHARGES DE PERSONNEL	30 000,00 €	4 400 960,00 €	4 646 596,00 €	**4 430 960,00 €**
014	Atténuations de produits	287 311,00 €	1 700 622,00 €	2 092 754,00 €	**1 987 933,00 €**
042	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	2 013 650,53 €	1 742 024,76 €	**2 013 650,53 €**
65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	2 000 000,00 €	2 518 977,00 €	4 256 095,86 €	**4 518 977,00 €**
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	253 899,17 €	285 625,79 €	**253 899,17 €**
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 233,36 €	587 884,83 €	721 233,22 €	**630 118,19 €**
68	*Dotation aux amortissements et provisions*	*0,00 €*	6 671,86 €	0,00 €	**6 671,86 €**
				0,00 €	**0,00 €**
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		**2 359 544,36 €**	**20 681 371,43 €**	22 902 165,84 €	**23 040 915,79 €**

RECETTES		2 ALPES	OISANS		
Chap/Art	Désignation	Prévision 2021	Prévision 2021	TOTAL 2020	TOTAL 2021
002	Excédent de fonctionnement	0,00 €	3 042 338,31 €	2 794 447,52 €	**3 042 338,31 €**
				0,00 €	**0,00 €**
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00 €	68 300,00 €	43 000,00 €	**68 300,00 €**
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	334 477,52 €	265 113,28 €	**334 477,52 €**
70	PRODUIT DE SERVICES	0,00 €	746 467,00 €	654 755,00 €	**746 467,00 €**
73	IMPOTS ET TAXES	**1 405 918,36 €**	**10 871 082,60 €**	16 664 861,95 €	**12 277 000,96 €**
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	**953 626,00 €**	**5 495 056,00 €**	2 303 702,09 €	**6 448 682,00 €**
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €	123 650,00 €	156 285,00 €	**123 650,00 €**
				0,00 €	**0,00 €**
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	20 001,00 €	**0,00 €**
				0,00 €	**0,00 €**
TOTAL RECETTES EXPLOITATION		**2 359 544,36 €**	**20 681 371,43 €**	22 902 165,84 €	**23 040 915,79 €**

Section d'investissement

DÉPENSES		2 ALPES	OISANS		
Chap/Art	Désignation	Prévision 2021	Prévision 2021	TOTAL 2020	TOTAL 2021
001	Déficit d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	**- €**
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	1 735 251,46 €	1 793 018,32 €	**1 735 251,46 €**
O40	Opérations d'ordre entre section	*0,00 €*	334 477,52 €	265 113,28 €	**334 477,52 €**
16	Remboursement d'emprunts	0,00 €	1 026 319,05 €	1 087 928,45 €	**1 026 319,05 €**
20	Immos incorporelles	0,00 €	937 307,04 €	899 192,32 €	**937 307,04 €**
21	Immos corporelles	0,00 €	5 700 459,66 €	6 467 323,36 €	**5 700 459,66 €**
23	immos en cours	0,00 €	1 624 644,42 €	2 037 251,09 €	**1 624 644,42 €**
	RAR 2020 (chap 20, 204, 21 et 23) pour info		***4 323 912,58 €***	4 541 840,09 €	**4 323 912,58 €**
041	Opérations patrimoniales		*0,00 €*	1 514,00 €	**- €**
27	*Autres immo financières*		0,00 €	43 220,00 €	**- €**
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**- €**	**11 358 459,15 €**	12 594 560,82 €	**11 358 459,15 €**

RECETTES		2 ALPES	OISANS		
Chap/Art	Désignation	Prévision 2021	Prévision 2021	TOTAL 2020	TOTAL 2021
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	0,00 €	41 181,40 €	1 174 742,32 €	**41 181,40 €**
O21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	*0,00 €*	*3 108 625,04 €*	3 550 619,97 €	**3 108 625,04 €**
1068	Couverture des déficits d'invest par l'excédent de fonct	*0,00 €*	2 932 576,49 €	2 416 700,96 €	**2 932 576,49 €**
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	*0,00 €*	2 411 362,69 €	2 845 285,81 €	**2 411 362,69 €**
				0,00 €	**- €**
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	*0,00 €*	0,00 €	0,00 €	**- €**
10	DOTATIONS FONDS DIVERS (fctva)	0,00 €	851 063,00 €	863 673,00 €	**851 063,00 €**
O40	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0,00 €	2 013 650,53 €	1 742 024,76 €	**2 013 650,53 €**
041	Opérations patrimoniales		0,00 €		
	RAR 2020 (13)		*1 350 154,69 €*	950 396,81 €	**1 350 154,69 €**
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		**- €**	**11 358 459,15 €**	12 594 560,82 €	**11 358 459,15 €**

Vu le travail réalisé par les commissions thématiques de la communauté de communes

Vu l'avis favorable des membres du bureau du 28/01/2021 et du 25/02/2021

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à la majorité, (2 abstentions Christian PICHOUD, Le Freney d'Oisans et Bruno AYMOZ, Le Bourg d'Oisans)

Le conseil communautaire,

ADOPTE le Budget Primitif 2021 avec reprise des résultats et ses annexes tels que présentés et **déposés sur la table des délibérés qui s'équilibre à la somme de** 11 358 459.15€ **pour la section d'investissement et à** 23 040 915.79€ **pour la section de fonctionnement.**

DONNE toutes délégations utiles au président pour l'application de ces décisions.

Remarques :

Pierre GANDIT informe l'assemblée que 20% des dépenses d'investissement annuelles pour des actions communautaires n'ont pas encore été déterminées et le seront prochainement par le travail des différentes commissions. Des opportunités d'actions pourront intervenir avec des subventions et être également couplées avec des emprunts. L'année 2022 se présente également très difficile d'un point de vue budgétaire.

Christian PICHOUD évoque sa satisfaction sur les aides attribuées aux entreprises en augmentation. Les critères de sélection des projets pourront éventuellement faire l'objet d'une actualisation pour répondre aux évolutions sociétales. Notamment en cette période de réflexion sur la compétence mobilité et le vote lors du conseil communautaire du 25 mars prochain, Christian PICHOUD souhaite connaître, concernant la mobilité, ce qu'il est prévu au budget 2021. Les orientations sont en faveur du transfert à la région plutôt qu'une prise de compétence locale par l'EPCI. La Loi LOM a réuni les mobilités afin que les remontées mécaniques (actuellement de compétence communale) puissent être collectivement traitées dans cette compétence (point restant à confirmer).

Le Président informe l'assemblée que l'orientation est effectivement pour un travail partenarial avec la Région, à titre personnel le Président est plutôt pour une prise de compétence régionale, rien n'est encore décidé et des réunions de travail sont en cours actuellement.

Jean-Yves NOYREY, Maire d'Huez et vice-président en charge de la mobilité rappelle le travail de la commission mobilité du 4 mars 2021 avec une proposition de convention régionale avantageuse et un travail sur les liaisons décarbonnées (par câble). Tous les détails seront fournis pour un sujet unique lors du conseil communautaire du 25 mars 2021.

Les communes sont actuellement sollicitées par la CCO pour faire part de leurs besoins en mobilité (réponse avant le 14/3).

Christian PICHOUD, souligne que le sujet est important, 2 options sont désormais possibles, le transfert de la compétence à la région, ou la prise de compétence locale avec maintien d'une gestion régionale.

Le Président informe que le travail est en cours, il ne s'agit pas d'une démarche politicienne, il s'agit de l'intercommunalité, il faudra prendre une décision locale partagée.

Christian PICHOUD, indique que les régions souhaitent toutes couleurs politiques conserver la compétence.

Des éléments dans la convention prévoient également des axes de gouvernance locale sur les décisions qui nous concerne. Le travail se poursuit et sera présenté prochainement et le choix collégial sera fait.

14. Objet : BUDGET PRIMITIF ABATTOIR 2021

Le président donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif 2021 du budget « Abattoirs » de la Communauté de communes de l'Oisans tel que déposé sur la table des délibérés et qui a été préalablement transmis à tous les titulaires.

BALANCE GENERALE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**149 662.11 €**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**220 682.83 €**
TOTAL DES DEPENSES	**370 344.94 €**
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**149 662.11 €**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**220 682.83 €**
TOTAL DES RECETTES	**370 344.94 €**

Détail du projet de BP 2021 Abattoir

Section d'exploitation

- €

DÉPENSES

Chap/Art	Désignation	Prévisions 2021
011-60226	Vetement de travail	- €
011-60611	Eau et assainissement	2 800,00 €
011-60613	Autres gaz	3 000,00 €
011-60614	EDF	10 000,00 €
011-6063	Fournitures d'entretien	3 800,00 €
011-6064	Fournitures administratives	- €
011-611	Prestations de services	95 000,00 €
011-61528	Entretien et réparations sur biens immobiliers	1 000,00 €
011-61558	Autres biens mobiliers	100,00 €
011-6156	Maintenance	6 000,00 €
011-6161	Assurances	- €
011-617	Etudes et recherches	- €
011-6184	Enlévement de sang	
011-6226	Honoraires	800,00 €
011-6228	Divers	2 000,00 €
011-6231	Annonces et insertions	- €

RECETTES

Chap/Art	Désignation	Prévisions 2021
042-777	Quote part des sub transfert	13 558,00 €
70-70611	Abattage	75 000,00 €
74-74	Subvention CCO	98 000,00 €
75-757	Redevance Fermier	
75-758	Produits divers de gestion courante	
75-7588	Autres	

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

011-627	services bancaires et assimil				
011-6262	Telecom	500,00 €			
011-6287	Remboursement de frais perso	25 600,00 €	77-778	TVA	
011-63512	Taxes foncières	- €	77-7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	
011	Chapitre 011 (sous total)	150 600,00 €			
65 - 658	Charges diverses de la gestion courante	3 500,00 €			
66-66111	intêret d'emprunt	- €			
67-678	Autres charges exceptionnelles	19 095,29 €			
042-6811	dot amortissement immo	47 487,54 €			
002	Déficit fonctionnement reporté	- €			
023	*virement à la section invest*	*- €*	*002*	*Excédents antérieurs*	*34 124,83 €*
TOTAL DEPENSES EXPLOITATION		**220 682,83 €**	**TOTAL RECETTES EXPLOITATION**		**220 682,83 €**

Section d'investissement

DÉPENSES

Chap/Art	Désignation	Prévisions 2021
16-1641	Emprunts	- €
20 - 2031	Frais d'étude	10 000,00 €
20 - 2031	*Frais d'étude RAR 2020*	*- €*
	TOTAL 20	**10 000,00 €**
040-13911	subvention d'investissement transférable au compte de résultat (état)	5 544,00 €
040-13912	subvention d'investissement transférable au compte de résultat (région)	8 014,00 €
21-2135	Installations agencements, amgt	60 000,00 €
21-2135	*Installation et agencement RAR 2020*	*9 323,74 €*
21-2154	Matériel et outillage	56 000,00 €
21-2154	*Matériel et outillage RAR 20*	*780,37 €*
21	**TOTAL 21**	**126 104,11 €**
23-2313	immos en cours	
23-2313	*immos en cours RAR 2020*	*- €*
23	**TOTAL 23**	**- €**

RECETTES

Chap/Art	Désignation	Prévisions 2021
001	Excédent antérieur reporté	*68 571,09 €*
021	*virement de la sect d'exploitation*	*- €*
040-28135	*Installations générales*	*23 623,98 €*
040-28154	amort instal générale	23 863,56 €
10-1068	Couverture déficit d'investissement	- €
13-1311	Subventions état	20 537,48 €
13-1312	Subventions région	7 076,00 €
13-1313	Subventions Département	
16-1641	Emprunt et dettes assimilées	- €

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

001	*Déficit d'investissement*	*- €*	1311	*Subventions RAR 2020*	*5 990,00 €*
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		**149 662,11 €**	**TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT**		**149 662,11 €**

Vu l'avis favorable des membres du bureau du en date du 25/02/2021,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le conseil communautaire,

ADOPTE le Budget Primitif 2021 de l'abattoir avec reprise des résultats et ses annexes tels que présentés et déposés sur la table des délibérés qui s'équilibre à la somme de **149 662.11 €** pour la section d'investissement et à **220 682.83 €** pour la section de fonctionnement.

DONNE toutes délégations utiles au président pour l'application de ces décisions,

15. Objet : FINANCES : SUBVENTIONS 2021 AUX PARTENAIRES CONTRACTUELS OU CONVENTIONNES

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, aux établissements publics pour 2021, les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ETABLISSEMENT PUBLICS	*Attribué en 2020 avec DM*	Vote assemblée
CIAS	241 500.00 €	224 100.00€
Abattoirs	97 851.75 €	98 000.00 €
Collège gymnase	127 181.11 €	127 077.00€
Office de Tourisme des 2 Alpes	2 060 000.00 €	2 000 000.00€
Oisans Tourisme *Dont transfert taxe séjour*	1 420 000.00 € *284 267.00 €*	1 379 600.00€ *50 000.00€*
Total	**3 946 532.86 €**	**3 819 677.00€**

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021, chapitre 65.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

16. Objet : FINANCES – Vote du Plan Pluriannuel d'Investissements

Il s'agit d'un outil de pilotage financier et politique. Il dresse la liste de l'ensemble des projets programmés pour la communauté de communes, et des financements qui leurs sont attribués chaque année. Par nature évolutif, il est actualisé et ajusté selon les évolutions de l'environnement économique, technique et juridique. Il s'agit donc d'un véritable outil de gestion financière, il est budgété généralement sur la durée du mandat. Il présente pour sa première rédaction les projets que l'EPCI décide d'engager pour son territoire jusqu'en 2023. C'est une feuille de route à destination de tous les habitants - décliné sous forme de document d'information, les citoyens sont informés des actions engagées et de leur phasage dans le temps.

Un important travail de recensement des besoins a été d'abord effectué avec les différentes commissions. Les investissements nécessaires pour moderniser ou rénover les équipements ont été évalués, estimés, programmés dans le temps : entretien et modernisation du patrimoine, poursuite d'opérations déjà lancées, subventions d'équipement et fonds de concours, opérations nouvelles. Ce travail de recensement et d'estimation budgétaire terminé, l'élaboration du PPI consiste à inscrire, année par année, en fonction des priorités, les projets identifiés, phasés et budgétés.

Il permet une lisibilité totale de la « feuille de route pour les 3 années à venir ». Le tableau des investissements 2021/2023 a été présenté aux réunions du bureau du 25 février

C'est un document de pilotage politique, stratégique, financier, prospectif, au service de tous.

Il propose une programmation des investissements sur 3 ans

Malgré un contexte de forte contrainte budgétaire marquée par une baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, la communauté de communes a fait le choix de maintenir un objectif de

18 725 114 € de dépenses d'investissement pour la période 2021/2023

Le Plan pluriannuel d'investissement a été élaboré sur la base de 5 thématiques :

Commission 1 : Achats et ressources

601 120€ d'investissements sur 3 ans

Commission 2 : Déchets / Bâtiments communautaires / Services techniques

4 179 064 € d'investissements sur 3 ans

Commission 3 : Service à la population

762 420 € d'investissements sur 3 ans

Commission 4 : Aménagement du territoire et environnement

5 120 560 € d'investissements sur 3 ans

Commission 5 : Attractivité, Economie, Tourisme

8 061 950 € d'investissements sur 3 ans

En annexe figure le tableau récapitulatif des dépenses et recettes correspondantes.

Le président demande à l'assemblée de se prononcer favorablement à cette proposition de plan pluriannuel d'investissements 2021/2023

Vu le travail réalisé par les commissions thématiques de la communauté de communes

Vu l'avis favorable des membres du bureau du 25/02/2021

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil communautaire,

SE PRONONCE favorablement à cette proposition de plan pluriannuel d'investissements 2021/2023 tel que présenté et déposé sur la table des délibérés et annexée à la présente délibération

VALIDE la programmation des investissements pour l'année 2021

INDIQUE que le PPI 2021/2023 pourra être ajusté annuellement lors de la préparation budgétaire pour l'actualiser au vu des éléments contextuels.

DONNE toutes délégations utiles au président pour l'application de ces décisions.

17. Objet : FINANCES : Approbation du lancement des marchés publics année 2021

Une délibération doit être prise afin d'autoriser le lancement de l'ensemble des marchés publics inscrit au budget pour l'année 2021, et à demander les subventions les plus larges possibles aux différents partenaires relatif aux différents appels d'offres.

VU l'approbation du conseil communautaire du 11 mars 2021 du Plan Pluriannuel d'Investissements 2021-2023

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement des marchés publics pour l'année 2021 dont l'ensemble des projets sont inscrits au budget de la communauté de communes de l'Oisans,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de l'ensemble des partenaires pour obtenir les aides publiques et privées les plus larges possibles, et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

PRECISE que les dépenses et recettes sont inscrites au budget prévisionnel 2021 de la CCO.

18. Objet : FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour cette année, le choix a été fait de ne pas écrire de règlement d'attribution pour ces subventions. En revanche, les dossiers culturels intéressants ont été étudiés au regard des critères alternatifs suivants:

- Les plans de financement des structures doivent intégrer au moins deux co-financeurs publics extérieurs à l'Oisans en plus de la CCO pour des projets généraux impliquant une action sur tout ou partie du territoire Oisans.

- être déployés sur les petites communes du territoire conformément aux interventions historiques de l'intercommunalité.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'allouer, aux associations pour 2021, les subventions suivantes :

Service L : SOCIAL	***Attribué 2020***	***Vote assemblée***
Relais Gaspard - UMIJ	15 000 €	15 000 €
Sous total	**15 000 €**	**15 000 €**

Service N : SANTE	***Attribué 2020***	***Vote assemblée***
ADMR – Coordination	5 000 €	3500 €
ADMR – Service Infirmières (CSI - BO)	58 000 €	34 800 € (60% n-1)
ADMR – Aide à domicile	4 000 €	2 400 € (60% n-1)
Sous total	**63 000 €**	**40 700 €**

Compte tenu de la crise sanitaire et du délai d'instruction des subventions aux associations, le Président propose, à la réception des dossiers transmis par les ADMR du territoire, d'attribuer directement 60% d'aide sur la base de l'attribution année n-1. L'arbitrage final de l'aide sera proposé lors de prochains conseils communautaires.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Service O : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	*Attribué 2020*	*Vote assemblée*
Maison des alpages de Besse	16 000 €	16 000 €
Ski nordique Grandes Rousses Oisans	6 550 €	6 550 €
Canoë Kayak Oisans	500 €	500 €
Le Tichodrome	120 €	120 €
Sous total	**23 170 €**	**23 170 €**

Service P : PATRIMOINE TOURISME	*Attribué 2020*	*Vote assemblée*
Défi des 3 Villards	Annulée	12 000 €
Richesses culturelles de l'Oisans	5 000 €	5 000 €
Richesses culturelles de l'Oisans - restauration de la maquette du barrage du Chambon (demande complémentaire)	2 000 €	2 000 €
Centre de géologie	8 000 €	8 000 €
Coutumes et traditions	3 000 €	3 000 €
Sous total	**18 000 €**	**30 000 €**

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Service P : CULTURE	*Attribué 2020*	*Vote assemblée*
Les Estivales du Freney	4 000 €	4 000 €
Une Dernière Guinche	0 €	2 000 €
Sous total	**27 050 €**	**6 000 €**

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021, chapitre 65

Remarques :

Concernant les subventions pour la culture, certaines n'ayant pas été examinées en réunion de bureau, le Président propose de travailler lors de la commission culture en prévue le 22 mars 2021 à 18h et de proposer un vote lors du prochain conseil communautaire.

19. Objet : FINANCES : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLIQUES (AIDES AUX PETITES COMMUNES – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE) – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire l'article 16 des statuts de la communauté de communes de l'Oisans relatif aux subventions d'équipements (fond de concours) ainsi que les dispositions de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il rappelle également qu'afin de financer certains équipements, des subventions d'équipements peuvent être versées entre la communauté de communes de l'Oisans et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 8 novembre 2018, le conseil communautaire a approuvé un règlement sur les subventions d'équipements dont l'article 4.1 fixe les règles de calcul suivantes :

Pour les sept communes dont l'indice de richesse est compris entre 45 et 62 (Ornon, Villard Reymond, Besse, La Garde, Villard Notre Dame, Clavans, Oulles):

- L'aide de la Communauté de Communes de l'Oisans est plafonnée à 20 000 € par opération ;
- Cette aide sera au maximum de 50% de la part résiduelle, à équivalence du financement communal, dans la limite du 20% d'autofinancement communal obligatoire.

Pour les quatre communes dont l'indice de richesse est compris entre 12 et 22 (Saint Christophe en Oisans, Villard Reculas, Le Freney, Mizoën):

- L'aide de la Communauté de Communes de l'Oisans est plafonnée à 15 000 € par opération ;
- Cette aide sera au maximum de 25% de la part résiduelle, dans la limite du 20% d'autofinancement communal obligatoire.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Le Président rappelle que le montant des subventions d'équipements budgétisé en 2021 s'élève à 120 000 €.

Il précise qu'une demande exceptionnelle de subvention d'équipement a été formulée par la commune de Livet-et-Gavet pour le projet de restauration des vitraux de l'Eglise.

Le tableau ci-dessous liste les projets présentés par les communes :

Communes	Objet de la demande	Coût de l'opération HT	Aides autres	Différence	Prise en charge communale HT	Participation de la CCO HT
Subventions d'équipements 2020 - DEPENSES						
Livet-et-Gavet	Restauration des vitraux de l'Eglise	24 877,80	21 794,80	3 083,00	1 839,11	1 243,89
Villard Notre Dame	Rénovation du gîte touristique Nord	25 260,00	15 156,00	10 104,00	5 052,00	5 052,00
Villard Notre Dame	Rénovation du gîte touristique Sud	25 060,00	15 036,00	10 024,00	5 012,00	5 012,00
Villard Notre Dame	Mise aux normes de barrières communales	36 680,00	22 008,00	14 672,00	7 336,00	7 336,00
Le Freney d'Oisans	Réfection de la façade Nord-Ouest du bâtiment de l'Europe	49 972,00	29 583,00	20 389,00	15 291,75	5 097,25
Saint Christophe en Oisans	Equipements de sécurité en cas de crue du Vénéon	12 128,50	0,00	12 128,50	9 096.38	3 032.12
	TOTAL DEPENSES	**173 978,30**	**103 577,80**		**43 627,24**	**26 773,26**

Le montant total des subventions d'équipements attribuées en 2021 s'élèverait à 26 773.26 €.

Ouï cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les demandes des communes indiquées ci-dessus

AUTORISE le Président à verser à ces communes une subvention d'équipement afin de réaliser les opérations indiquées ci-dessus.

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021 – section d'investissement, chapitre 204 pour les dépenses et chapitre 13 pour les recettes.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Remarques :

Christian PICHOUD se félicite de la subvention attribuée à la commune de Livet et Gavet pour la restauration des vitraux de l'église et souligne que l'attention au patrimoine pourrait être portée à l'ensemble du territoire.

Pierre GANDIT apporte la précision qu'il a été porté au BP 2021 des actions pour le patrimoine à hauteur de 25k€ en fonctionnement et 50k€ en investissement sur l'année 2022 (PPI).

20. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - Finances – Projet Cycling Lab Oisans – Année 2021 - Demande de subvention FNADT - Espace valléen Oisans

La Communauté de Communes de l'Oisans a amorcé une réflexion depuis plusieurs années, notamment dans le cadre des Contrats de Développement Diversifié du Département de l'Isère (devenus Contrat de Performance des Alpes de l'Isère), autour du renforcement et du développement de l'activité cycle. Aujourd'hui, le projet est structuré autour de 3 axes :

- L'aménagement du territoire : la création de voies vertes ayant pour objectif de rendre plus accessible le territoire de l'Oisans à tous les types de clientèle, notamment familiale
- La promotion touristique : mis en œuvre par l'EPIC Oisans Tourisme, cet axe vise à promouvoir le cycle (route et VTT) pour faire gagner en lisibilité la destination Oisans
- Le développement économique à travers le Cycling Lab : l'objectif est de capitaliser sur la forte activité cycle existant sur notre territoire pour :
  - Mettre en avant le « cycle en montagne » activité leader, moteur d'excellence pour l'Oisans ;
  - Développer l'activité pour les socio-professionnels du territoire ;
  - Accroître la notoriété du territoire
  - Attirer de nouvelles entreprises et des cyclistes
  - Offrir un bouquet d'offre d'activités complémentaires répondant aux attentes des clients
  - Développer la mixité sociale sur le territoire de l'Oisans en attirant d'autres catégories socio-professionnelles
  - Positionner le territoire de l'Oisans comme la référence dans l'innovation cycle

Le Président rappelle la démarche de structuration d'un projet touristique à l'échelle de l'Oisans lancée en 2012. Il rappelle l'inscription du territoire en Espace Valléen durant le programme 2014-2020 qui a permis de structurer le projet touristique de l'Oisans et de mobiliser des financements publics (Europe, Etat, Région et Département, Parc National des Ecrins) et privés (EDF, FFCAM) pour sa mise en œuvre.

Il précise également que la collectivité souhaite s'inscrire dans la nouvelle programmation Espace Valléen prévue sur la période 2021-2027 pour poursuivre la démarche de diversification touristique lancée sur le territoire de l'Oisans et les actions déjà menées. La date limite de dépôt de la candidature est le 15 juin 2021.

Dans le cadre de ce futur programme, la CCO a prévu de poursuivre le projet Cycling Lab Oisans qui vise à construire une dynamique de développement économique et de promotion touristique autour de l'activité cycle sur le territoire de l'Oisans.

Le Président précise que cette action a pour objet le financement d'un demi-ETP, d'actions, de partenariats et d'évènements. Elle a déjà été subventionnée par l'Etat via le FNADT-CIMA en 2018 et 2020 et l'Europe via le Leader Alpes Sud-Isère en 2018 et 2019.

Le Président informe que la CCO envisage de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du FNADT-CIMA pour l'année 2021.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Projet Cycling Lab Oisans – année 2021

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	**Montant TTC**	**Nature des recettes**	**Taux**	**Montant**
Charges salariales	21 300	Etat - FNADT-CIMA	80 %	45 520
Chambéry cyclisme formation	3 000			
Forum Cycling Lab Oisans	11 000			
French Tech in the Alps	21 600	Autofinancement de la communauté de communes	20 %	11 380
TOTAL	56 900	**TOTAL**		56 900

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le plan de financement du projet présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Isère au titre du FNADT-CIMA pour obtenir les aides publiques et privées les plus larges possibles, et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

PRECISE que les dépenses et recettes sont inscrites au budget prévisionnel 2021 de la CCO.

21. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Convention d'adhésion Petites villes de demain – Autorisation de signature

Le Président rappelle le contexte du programme Petites ville de demain : *« Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.»*

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

La commune de Bourg d'Oisans a été sélectionnée par l'Etat pour être accompagnée dans le cadre du programme « Petites Villes de demain » dans le but de mettre en œuvre et de développer son projet de territoire.

Les motivations de la candidature exprimées par la commune de Bourg d'Oisans sont les suivantes :

- La revitalisation du centre bourg est une volonté politique affirmée qui date d'une dizaine d'années. En effet lors des mandats précédents les équipes municipales avaient initié des projets de développement du cœur de ville notamment l'îlot viennois
- L'équipe nouvellement élue depuis mars 2020 a cette volonté farouche de réussir ce développement du centre bourg.
- Cette redynamisation, cette revitalisation doit concerner l'ensemble des aspects à savoir le commerce de proximité, l'habitat et les espaces publics indispensables à la bonne irrigation de tout le territoire de l'Oisans. Le centre bourg rassemble des services publics et privés à destination des habitants de l'ensemble de l'Oisans, services de cartes nationales d'identité et passeport, ophtalmologue, opticien, dentistes, médecin, infirmières, commerces ouverts toute l'année…
- Ainsi, forts de cette volonté, les élus ont travaillé depuis l'été 2020, avec les services de l'État pour lancer une étude de programmation pour la revitalisation du Bourg d'Oisans qui pourra servir de base aux missions et objectifs portés par le dispositif « Petites Villes de Demain ».
- Nous lançons cette étude dans un cadre partenarial annonciateur de l'organisation qui sera mise en place si la commune était retenue. En effet, un comité de pilotage a été installé ; il comprend outre la commune et la communauté de communes de l'Oisans, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère, le Parc National des Ecrins. Nous nous réservons la possibilité de l'élargir aux chambres consulaires au cours de l'étude notamment sur les aspects du commerce

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Ouï cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la présente convention telle qu'annexée à la présente délibération.

22. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - ECONOMIE – CONVENTION DE PARTENARIAT 2021 AVEC GAIA (Grenoble Alpes Initiative Active)

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée communautaire de la convention de partenariat avec GAIA telle que déposée sur la table des délibérés et annexée à la présente délibération. Ainsi, le Président donne une présentation de GAIA. GAIA est une plateforme d'initiative locale qui a pour but d'aider les personnes porteuses d'un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Pour la Communauté de Communes, GAIA :

- Reçoit l'ensemble des porteurs de projet du territoire sollicitant un accompagnement à la Maison de services au public. GAIA joue donc le rôle de « porte d'entrée » en prenant ce premier contact avec les futurs créateurs
- Accompagne les créateurs dans leur démarche si le projet est suffisamment avancé, les réoriente vers l'ACEISP si le projet nécessite un accompagnement approfondi.
- Expertise les dossiers et octroi des prêts d'honneur.
- Participe à la soirée de sensibilisation à la création d'activité qui a lieu chaque année à la Maison de services au public.
- Participe aux comités techniques et comités de pilotage de la Maison de services au public

Il indique que le montant de la convention pour 2021 s'élève à un montant total de 8 500 euros HT.

Ouï cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Oisans et GAIA telle que déposée sur la table des délibérés.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Oisans et GAIA et toutes les pièces s'y rattachant.

23. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Espace France Services - Convention partenariale entre EDF et l'Espace France Services

Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée communautaire de la convention partenariale entre EDF et France Services telle que déposée sur la table des délibérés et annexée à la présente délibération. Ainsi, le Président donne une présentation de la présente convention.

La présente convention s'inscrit dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique.

EDF, est engagée depuis 30 ans dans des actions de solidarité en faveur des publics fragilisés et des clients démunis. Cet engagement se traduit non seulement par une action de terrain auprès des collectivités territoriales à travers le Fonds de Solidarité Logement, mais également par des partenariats nationaux comme locaux destinés à lutter contre la précarité énergétique.

Les actions de solidarité exigent l'alliance de compétences et de volontés.

La FRANCE SERVICES et EDF ont décidé d'unir leurs efforts pour que la facture énergétique ne soit pas un facteur aggravant dans une situation de fragilité sociale. Cette convention s'inscrit notamment dans le cadre de la loi Transition Énergétique et pour la Croissance Verte du 18 août 2015.

Les Parties entendent unir leurs efforts pour la mise en œuvre du « droit à l'électricité » prévue par la loi du 10 février 2000, et l'amélioration du dispositif d'aide aux clients particuliers en difficulté de paiement de leur facture d'énergie (conformément au décret n° 2008-780 relatif aux impayés d'électricité, d'eau, de gaz et de chaleur, modifié par le décret n° 2014-274 du 27 février 2014, ainsi qu'à la loi Brottes n° 2013-312 du 15 avril 2013).

Dans ce contexte, EDF souhaite apporter son soutien à la FRANCE SERVICES en :

- ✓ L'accompagnant dans la résolution des impayés liés à l'énergie,
- ✓ Lui faisant bénéficier de l'ensemble des canaux de contact Solidarité en Auvergne Rhône Alpes.

Ceci dans le but d'éviter les dettes et les coupures d'énergie, et étant précisé que la FRANCE SERVICES a la faculté de solliciter également tout autre opérateur de son choix.

Par conséquent, les Parties, constatant la communauté de leurs intérêts, décident d'inscrire leur démarche dans le cadre d'une convention partenariale.

Ouï cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté de communes de l'Oisans et EDF telle que déposée sur la table des délibérés.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention partenariale entre la Communauté de Communes et EDF et toutes les pièces s'y rattachant.

24. Objet : AGRICULTURE : MOBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES AFP DE L'OISANS – APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FEADER ET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération en date du 10 décembre 2015 approuvant le portage, par la Communauté de communes de l'Oisans, du dossier de mobilisation et d'accompagnement technique des AFP de l'Oisans.

La gestion de l'espace et l'entretien des paysages est un enjeu fort pour les territoires de montagne ; enjeu d'ouverture pour la qualité de vie et le tourisme, enjeu de protection des habitations contre les incendies, mais également enjeu de production pour les systèmes agricoles fourragers.
La multiplicité et la dispersion des propriétaires de terrains agricoles en zone de montagne rendent l'exploitation de ces terrains difficile, et conduit trop souvent à l'abandon des parcelles et à leur enfrichement.

L'Association Foncière Pastorale (AFP), gestionnaire d'un ensemble de terrains et interlocuteur unique des exploitants, est un outil très efficace pour contrecarrer cette difficulté. L'existence d'une AFP permet de remettre en état des espaces agricoles et de contractualiser leur exploitation et leur entretien avec les agriculteurs. Cet outil répond donc à la fois aux demandes de la profession agricole et aux besoins des collectivités.
Les AFP permettent aux propriétaires fonciers de concevoir et mettre en œuvre un projet pastoral cohérent en regard des usages pastoraux. Elles facilitent la mise à disposition aux éleveurs de ces espaces au foncier complexe et très morcelé. Elle assure également le portage de projets d'améliorations pastorales, nécessaires à la mise en valeur des espaces pastoraux.
L'enquête pastorale, le SCoT de l'Oisans ont été l'occasion de mettre à nouveau le doigt sur l'avenir des espaces agricoles entre plaine et alpages (espaces dits intermédiaires). Leur mise en valeur dépend d'un travail de structuration foncière (AFP) et des capacités des éleveurs locaux, mais aussi des troupeaux transhumants à les valoriser.
La Communauté de communes est soucieuse de garder cette dynamique d'accompagnement et de mutualisation engagée depuis plusieurs années sur le territoire.
Pour ce faire, la Communauté de communes de l'Oisans demande à la Chambre d'Agriculture et à la Fédération des Alpages de l'Isère d'accompagner les gestionnaires des différentes AFP dans la gestion de leur structure, dans l'évolution et la mise en œuvre de leur projet pastoral ou agricole, dans la gestion des relations avec les éleveurs (dans le cadre des locations d'alpage ou de mise en œuvre de projets agricoles par exemple). Se posant les mêmes questions, elles sont en attente de mutualisation des efforts et des outils.

Dans le cadre d'une convention tripartite avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la Fédération des Alpages de l'Isère, la Communauté de Communes de l'Oisans prévoit de réaliser une action de mobilisation et l'accompagnement des AFP de l'Oisans en 2021 et de solliciter des aides financières de la Région et de l'Europe à hauteur respectivement de 40%.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Convention tripartite de mobilisation et d'accompagnement des AFP de l'Oisans	10 038.00	FEADER	40 %	4 015.20
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	40 %	4 016.20
		Autofinancement de la communauté de communes	20 %	2 007.60
TOTAL	10 038.00	TOTAL		10 038.00

Le projet de convention tripartite avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et la Fédération des Alpages de l'Isère est annexé à la présente délibération.

Le Président précise que l'instruction des demandes de subventions par la Région et la DDT (FEADER) ne pourra démarré qu'après approbation de l'avenant n°2 du PPT de l'Oisans 2015-2020 en COPIL prévu courant avril prochain, visant à actualiser la maquette financière et à flécher les crédits nécessaires au financement de l'action en question.

Ouï cet exposé,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement de l'opération présentée ci-dessus

AUTORISE le Président à solliciter les subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Europe (FEADER) pour la réalisation de cette opération

APPROUVE le projet de convention tripartite tel que déposé sur la table des délibérés

AUTORISE le Président à signer la convention et tout document se référant à cette décision

PRECISE que les dépenses correspondantes seront prévues au budget 2021

25. Objet : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE – Agriculture – Abattoir –Ajout de prestations et Ajustement des Tarifs

Dans le cadre de la gestion de l'abattoir des prestations vont être ajoutées suite à la demande des éleveurs. Un ajustement des tarifs est proposé pour remplacer la mise en sac par une mise en carton pour le sous vide.

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Suite à la demande de certains éleveurs, des nouvelles prestations ont été réfléchis :

- La mise en quartier des bovins, le but étant de diviser une carcasse complète en 8 ou 10 morceaux afin de rendre le transport plus facile pour les éleveurs voulant récupérer la carcasse non découpée.
- Le rendu de la viande en carton, même si l'emballage n'est pas sous-vide.

Les tarifs liés à ces prestations ont été réfléchis en fonction du coût des cartons et du coût du prestataire du lot 2. Et donc serait de :

- 0,10€/kg pour la mise en quartier des bovins
- 2€ le carton pour le rendu de la viande non sous-vide en carton.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE les tarifs proposés pour assurer la prestation de mise sous vide au sein de l'abattoir intercommunal de l'Oisans.

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

26. Objet : SERVICES A LA POPULATION - SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Exposé des motifs :

Le 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire votait la signature d'un Accord Cadre d'Engagement pour la future Convention territoriale globale avec la CAF, en remplacement du contrat enfance jeunesse qui a expiré en décembre 2019.

Dans le même temps, la signature des Avenants « Bonus territoire », a permis le maintien des financements au contrat enfance jeunesse pour l'année 2020.

Pour rappel,

Un travail avec l'ensemble des élus communautaires et communaux a été engagé depuis août 2020 pour la mise en place de la Convention territoriale Globale sur le territoire de l'Oisans, en remplacement du contrat enfance jeunesse.
Il était convenu de signer cette convention au plus tard le 31 mars 2021.

Les étapes de la construction de la CTG

- Enquête auprès des communes du territoire pour la construction de la CTG en août 2020 et pour l'élaboration d'un diagnostic partagé
- Commission services à la population du 08 octobre 2020 : présentation du diagnostic partagé
- Commission services à la population du 19 Novembre 2020:
  Analyse des thématiques Forces/Faiblesses/Opportunités/Menaces ; priorisation de 3 thématiques à inscrire dans la CTG en plus des thématiques socles (animation post-it)

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Les membres de la commission « services à la population » ont priorisé les thématiques ci-dessous à inscrire comme axes de travail dans la CTG

- Thématiques socles inscrites d'office dans la CTG, au titre du maintien des thématiques du Contrat enfance jeunesse : petite enfance ; enfance jeunesse et parentalité
- Thématiques choisies comme axe de travail supplémentaire: Jeunesse ; Handicap petite enfance ; animation de la vie sociale

Ces axes de travail pourront évoluer et faire l'objet d'un avenant à la Convention au fil de l'avancement des priorités à définir.

Contenu de la Convention : La Convention reprend les objectifs de contractualisation avec les partenaires signataires, à un développement des services et actions en directions des familles du territoire.
Gouvernance : La Convention définie les organes partenariales de travail, de débat et de décisions pour la mise en œuvre concrète d'actions en faveur des populations du territoire.

Durée de la convention :

La présente convention est conclue à compter du 1 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2024.
La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Signataires de la Convention :
A minima les communes signataires du contrat enfance jeunesse pour le maintien des financements antérieurs :
La commune de Bourg d'Oisans ; la commune de Les Deux Alpes ; la commune de Huez ; la commune de Vaujany ; le Siepaf.
Le CIAS au titre du Lieu d'accueil enfants/parents
Le Département, partenaire des thématiques de la branche famille de la CAF
La MSA, partenaire pour les publics sous le régime agricole et actions ponctuelles soutenantes
Toutes les communes, rattachées à la Communauté de Communes de l'Oisans qui le souhaitent, seront libres de délibérer au sein de leur conseil municipal pour la cohérence du projet politique en direction des familles du territoire.
Après avoir pris connaissance du contenu de la Convention,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE les termes de la Convention territoriale Globale

Considérant que rien ne s'oppose à la signature de la convention,

AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale

27. Objet : SERVICES A LA POPULATION - CULTURE: Reconduction contrat territorial lecture

Exposé des motifs :

Au mois de mars 2018, la Communauté de Communes de l'Oisans a pris la décision de porter l'animation et la coordination du Réseau des Médiathèque de l'Oisans. Pour mener à bien ce projet,

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

une première convention a été signée avec le Département de l'Isère jusqu'au 31 décembre 2019. Puis le 16 juin 2020, la CCO a pris un arrêté pour signer la nouvelle convention avec la MDI dans le cadre du plan lecture départemental 2020-2026.

En complément de cette convention, un partenariat contractuel a été noué avec la Drac, compétente sur les problématiques d'accès à la lecture publique dans les territoires. Ainsi, un Contrat Territoire Lecture (CTL) a été signé entre la CCO et la Drac pour 3 ans – 2018-2019-2020 afin d'accompagner la Communauté de Communes de l'Oisans dans la mise en œuvre de sa politique de lecture publique via le Réseau des Médiathèques de l'Oisans. Ce contrat est reconductible une fois pour une durée de 3 ans – 2021-2022-2023.

Il est proposé de reconduire le CTL pour les 3 prochaines années. Il permet d'élaborer et de financer conjointement des plans d'action concertés en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la lecture, et de permettre la réalisation d'actions de mise en réseau des structures de lecture publique et des actions et évènements d'éducation artistique et culturelle. En parallèle, la CCO a signé avec la DRAC et d'autres partenaires financiers une Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture (CTEAC) qui permet d'obtenir des aides pour la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle.

Les actions qui seront financées dans le CTL de l'Oisans sont les suivantes :

1/ Poste de coordinatrice réseau (1 ETP) – catégorie A

- ⇨ Financement de 45 % par la DRAC

2/ Actions culturelles autour du livre et de la lecture :
- BD 2020 : de janvier 2020 à juin 2021, de nombreuses actions sont organisées partout en France pour célébrer le 9e art. Dans ce cadre, les bibliothèques du RMO souhaitent faire rayonner la bande dessinée à l'échelle du territoire de l'Oisans et envisagent pour cela plusieurs actions entre octobre 2020 et octobre 2021.
- Nuit de lecture : les bibliothèques ouvrent, le temps d'une nuit, leurs portes au public plus longtemps, pour accueillir tous ceux qui souhaitent partager, de manière ludique, le livre et la lecture, et proposent découvertes et animations. Les bibliothèques du RMO vont de nouveau participer à cet évènement en janvier 2022 et 2023 en proposant diverses actions (spectacle, lectures etc.).
- Partir en livre : Avec Partir en Livre, manifestation nationale, gratuite, populaire et festive, le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes pour leur transmettre le plaisir de lire. Les invitations à lire sont multiples et variées partout en France. Les bibliothèques du RMO participeront à cet évènement en 2021 en organisant des animations autour du conte (balades contées, spectacles etc.), puis les années suivantes autour d'une autre thématique.
- Mois du film documentaire : depuis 2000, le documentaire est à l'honneur au mois de novembre. Le Mois du film documentaire est un rendez-vous incontournable pour découvrir des films et échanger ses idées sur le monde. Les bibliothèques du RMO participeront à cet évènement en organisant des projections suivies de rencontres avec des cinéastes.
- D'autres actions culturelles seront également développées dans les prochaines années avec le soutien de la DRAC dans le cadre du CTL (ateliers d'écriture ou d'illustration dans les écoles, spectacles, expositions, résidences d'écrivains, ateliers dans les bibliothèques etc.).

- ⇨ Financement de 50 % par la DRAC

Sur proposition du Président, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de valider le projet de Contrat Territoire Lecture et le dépôt des dossiers de demande de financements spécifiques qui matérialisent le partenariat contractuel avec la DRAC autour de la lecture publique et du RMO,

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

AUTORISE le Président à signer le Contrat Territoire Lecture ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier,

AUTORISE le Président à déposer des dossiers auprès de la Drac pour obtenir les aides publiques les plus larges possibles, et à signer toutes autres pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

REAFFIRME le souhait des élus de la Communauté de Communes de l'Oisans de poursuivre les actions conduites en matière de lecture publique sur le territoire.

28. Objet : RESSOURCES ET MOYENS - Mise à disposition de personnel - Communauté de communes – Abattoir communautaire

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

VU la réponse favorable émise par l'agent intéressé

Le Président expose à l'assemblée qu'une nouvelle organisation de la régie de l'abattoir de Bourg d'Oisans implique une mise à disposition d'un agent de la communauté de communes de l'Oisans à la régie de l'abattoir de l'Oisans afin d'assurer les missions de gestionnaire de l'abattoir.

Cette mise à disposition se fera sur la totalité de son temps de travail hebdomadaire.

Elle se fera à titre payant, selon l'ensemble des frais réellement engagés (rémunération, assurances, formations, déplacement…).

L'ensemble des autres points statutaires est traité dans la convention ci-annexée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la présente convention de mise à disposition de personnel entre la CCO et l'Abattoir communautaire de l'Oisans

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rattachant à cette actualisation des effectifs de la Communauté de communes de l'Oisans.

29. Objet : RESSOURCES ET MOYENS – Mise à jour du tableau des effectifs - Création de postes : Natura 2000, Communication, Assistant petit enfance

Vu l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;
Vu l'avis favorable du comité technique du 26 janvier 2021 ;

Le Président informe l'assemblée qu'il convient d'actualiser le tableau des effectifs de la communauté de communes de l'Oisans.

Contrat rivière

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi des ingénieurs N° O11-2021-03-35 H
Motif d'ouverture du poste : Création de poste- prise de compétences Natura 2000-ENS
Grade ouvert : Ingénieur
Nombre d'heures hebdo : 35 heures
Description de l'emploi occupé : Chargé de mission Natura 2000-ENS

Services généraux

Ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi des attachés N° Q04-2021-03-35 H
Motif d'ouverture du poste : Création de poste
Grade ouvert : Attaché
Nombre d'heures hebdo : 35 heures
Description de l'emploi occupé : Chargé de mission communication

Multi accueil Les Bambins

Ouverture d'un poste de droit privé à temps complet : Contrat Unique d'Insertion L06-2021-03-35 H
Motif d'ouverture du poste : Création de poste de 6 mois à compter du 15 mars 2021 en contrat de droit pour l'accompagnement d'un enfant en situation de handicap
Grade ouvert : néant
Nombre d'heures hebdo : 35 heures
Description de l'emploi occupé : Assistant(e) petite enfance

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

	Nombre de postes en Février 2021	Somme de Nombre de postes en Mars 2021	Nombre de POSTES POURVUS	ETP
Direction	2	2	2	1
Direction générale	2	2	2	1
Directeur général 40/80 000 (emploi fonctionnel)	1	1	1	
Ingénieur en chef de classe normale	1	1	1	1
Oisans tourisme	2	2	2	2
Promotion et accueil touristique	2	2	2	2
Adjoint administratif de 2ème classe	2	2	2	2
Services techniques et traitement des déchets	60	57	40	50,6
Collecte, PFT	33	33	20	21
Adjoint technique	11	11	6	6
Adjoint technique principal deuxième classe	7	7	3	4
Adjoint technique principal première classe	11	11	8	8
Agent de maîtrise	1	1	1	1
Agent de maitrise principal	1	1	1	1
Ingénieur principal	1	1	1	1
Technicien	1	1	0	0
Compostage	3	3	3	2,8
Adjoint technique principal deuxième classe	1	1	1	1
Adjoint technique principal première classe	2	2	2	1,8
Déchèteries	6	6	5	5
Adjoint technique	4	4	4	4
Adjoint technique principal première classe	1	1	0	
Technicien	1	1	1	1
Entretien des locaux	6	3	2	11,8
Adjoint technique	5	2	1	11,2
Adjoint technique principal seconde classe	1	1	1	0,6
Quai de transfert	1	1	1	1
Adjoint technique	1	1	1	1
SEPEP	4	4	2	2
Adjoint technique	2	2	2	2
Adjoint technique principal deuxième classe	1	1	0	
Agent de maîtrise	1	1	0	
Services techniques	2	2	2	2
Adjoint technique	1	1	1	1
Agent de maîtrise	1	1	1	1
Tri des déchets	5	5	5	5
Adjoint technique	1	1	1	1
Adjoint technique principal deuxième classe	3	3	3	3
Adjoint technique principal première classe	1	1	1	1

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

Attractivité du territoire- Economie et tourisme	30	30	23	16,94
Abattoir	1	1	1	0,46
Adjoint technique	1	1	1	0,46
Développement économique	2	2	2	1
Attaché	2	2	2	1
Diversification Touristique	2	2	2	0,5
Attaché	2	2	2	0,5
Ecole de musique	16	16	11	7,58
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	4	5	2	2
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	11	10	8	4,58
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	1	1	1
réhabilitation et recommercialisation hébergement touristique de loisir	1	1	1	1
Ingénieur	1	1	1	1
Réseau médiathèques de l'Oisans	2	2	1	1,6
Adjoint administratif	1	1	0	0,6
Bibliothécaire	1	1	1	1
Espace France Services	5	5	4	4
Adjoint administratif	2	2	2	2
Adjoint administratif principal 1ere classe	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 2eme classe	1	1	1	1
Attaché	1	1	0	
Clauses sociales	1	1	1	0,8
Attaché	1	1	1	0,8
Aménagement du territoire et environnement	4	4	4	3
AUTORISATION DU DROIT DES SOLS	2	2	2	1,5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	1	1	1
Ingénieur	1	1	1	0,5
Service du Plan Climat Energie Territorial	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 1ere classe	1	1	1	1
Service SCOT(shéma de cohérence territoriale)	1	1	1	0,5
Ingénieur	1	1	1	0,5
Service généraux	2	3	2	1,8
Service administratif	2	3	2	1,8
Attaché	1	2	1	0,8
Rédacteur	1	1	1	1
Services à la population	30	30	26	19,82
Centre de planification et d'Education Familiale CPEF	2	2	2	1,01
Adjoint administratif	1	1	1	0,33
Assistant socio-éducatif	1	1	1	0,68
Cycling Lab	1	1	1	0,5
Attaché	1	1	1	0,5
DRE	1	1	1	1
Attaché	1	1	1	1
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1	1	1	1
Assistant socio-éducatif	1	1	1	1
service éducation	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 2eme classe	1	1	1	1
Multi accueil	23	23	20	15,11
Adjoint technique	3	3	1	1
Agent social	11	11	10	9,71
Educateur de jeunes enfants de 1ere classe	1	1	1	1
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	1	1	1	0,6
Infirmier en soins généraux hors Classe	1	1	1	1
Moniteur- Educateur et intervenant familial	1	1	1	0,8
Educateur territorial de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	1	1	1
Adjoint technique seconde classe	1	1	1	
Agent social principal seconde classe	3	3	3	
Service culture	1	1	0	0,2
Bibliothécaire	1	1	0	0,2
Ressources et moyens	15	15	12	12,2
Comptabilité	6	6	5	4,6
Adjoint administratif	1	1	1	0,6
Adjoint administratif principal 1ere classe	3	3	2	2
Attaché	1	1	1	1
Rédacteur	1	1	1	1
RH	4	4	3	3,6
Adjoint administratif principal 2eme classe	1	1	1	0,8
Attaché principal	1	1	1	1
rédacteur principal de 2ème classe	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ere classe	1	1	0	0,8
SERVICE COMMUN SECRETARIAT PETITES COMMUNES	4	4	4	4
Adjoint administratif	2	2	2	2
Adjoint administratif de 2ème classe	2	2	2	2
SIG	1	1	0	
Ingénieur	1	1	0	
Total général	**145**	**143**	**111**	**107,36**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau d'actualisation des effectifs tel que présenté ci-dessus

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rattachant à cette actualisation des effectifs de la Communauté de communes de l'Oisans.

- **Questions diverses :**

- **Présentation des services communautaires lors des réunions municipales :**

Le Président rappelle le courrier du 1er mars dans lequel il propose d'intervenir en préambule d'un conseil municipal afin de présenter les services de la Communauté de communes de l'Oisans et d'échanger avec les élus municipaux. Les maires qui le souhaitent sont invités à se rapprocher du secrétariat du président afin de définir ensemble une date d'intervention.

- **Point sur la situation sanitaire :**

Le Président informe l'assemblée de la 2ème séance de vaccination qui s'est déroulée le 5 mars 2021 ainsi que de la nouvelle primo injection le 6 mars. Des doses de vaccins supplémentaires sont en cours de demande avec une perspective d'augmentation sensible de personnes vaccinées.
Le taux de contamination s'est sensiblement détérioré sur le territoire Oisans et les doses de vaccins vont augmenter dans les prochaines semaines, une organisation adaptée sera proposée rapidement pour répondre à ces enjeux.

- **Question de Jean-Louis ARTHAUD, Maire de St Christophe en Oisans :**

Les associations sportives rencontrent des difficultés lors de déclarations de courses ou d'événement (dossier complexe à remplir), il souhaiterait qu'une aide occasionnelle puisse être mise en place par les communes afin de les aider dans leurs démarches.
Yves GENEVOIS, vice-président en charge du tourisme indique qu'il s'agit en effet d'un volet important et se rapproche de ses équipes d'Oisans Tourisme dont il est Président afin de répondre à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fin de réunion à 20h25.

Fait à Bourg d'Oisans, le 16/03/2021

Le Président,
Guy VERNEY
Maire du Bourg d'Oisans

OISANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Annexe 1 : délibération 16 - PPI 2021-2023

Communauté de Communes de l'Oisans - 1 bis rue Humbert, 38520 Le Bourg-d'Oisans BP50
Tél. 04 76 11 01 09 - accueil@ccoisans.fr - **www.ccoisans.fr**

		Commission1 : Achats, ressources			2021-2023		Commission 2 : Déchets / Bâtiments communautaires / Services techniques			2021-2023			Commission 3 : Services à la population			2021-2023		
		Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement
2021	Opérations nouvelles ou structurantes	Serveur externalisé CPEF	2183	N03	3 360 €	*0 €*	3 360 €	Implantation CSE Bourg Oisans / Allemond - Tranche 2	21578	J06 Collecte	450 000 €	*275 253 €*	174 747 €	Etude de faisabilité réaménagement des pièces -Les Bambins	2031	L06	5 000 €	- €	5 000 €
		Schéma numérique de l'action publique	2031	Q00	20 000 €	*6 666 €*	13 334 €	Construction dechetterie Allemond	2313	H11 Dechetterie	400 000 €	*266 667 €*	133 333 €	Mise en conformité des locaux -Les Bambins	2135	L06	30 000 €	*12 500 €*	17 500 €
		Schéma numérique de l'action publique - Logiciel	2051	Q00	20 000 €	*6 667 €*	13 333 €	Requalification du quai tranfert - fin de programme	2313	I04 Quai transfert	150 000 €	- €	150 000 €	Réaménagement exterieur - Les Bambins	2135	L06	15 000 €	*6 250 €*	8 750 €
		Module logiciel RH	2051	q00	3 500 €	*0 €*	3 500 €	ATHANOR centre de tri	2041582	I01	170 000 €	- €	170 000 €	Rampe pour accès handicapé côté RAM	2135	L09	5 000 €	*2 083 €*	2 917 €
		Licences Berger levrault	2051	Q00	1 500 €	*0 €*	1 500 €	Réaménagement PFT (stockage emballage)	2135	BAT PFT	50 000 €	- €	50 000 €	Logiciel CPEF	2051	N03	2 100 €	- €	2 100 €
		Logiciel communication	2051	q04	2 000 €	*0 €*	2 000 €	Toilettes BO et Clapier	1323	O12		*41 404 €*	-41 404 €	Maison Médicale de l'Eau d'Olle - Etude extension	2031	N07	20 000 €	*13 333 €*	6 667 €
		Plan de communication institutionnel	2051	Q04	50 000 €	*0 €*	50 000 €	TNT	21578	O06	30 000 €	- €	30 000 €						
	Opérations courantes ou de gestion	Ordinateurs	2183	Q00	12 000 €	*0 €*	12 000 €	pieces detachées CSE	21578	J06 Collecte	75 000 €	- €	75 000 €	Mobilier gynéco (table et tabouret)	2184	N03	2 400 €	- €	2 400 €
		Matériels informatiques divers	2183	Q00	2 000 €	*0 €*	2 000 €	camion BOM grue	21571	J06 Collecte	310 000 €	- €	310 000 €	Signalétique Batiment maison de l'enfance	2135	L09	3 000 €	- €	3 000 €
		Mobilier	2184	Q00	2 000 €	*0 €*	2 000 €	camion remplacement (minibom ou plateau)	21571	J06 Collecte	70 000 €	- €	70 000 €	Maison médicale BO - travaux (relampage - porte d'entrée -fenetres infirmières)	2135	N00	10 000 €	- €	10 000 €
		Ecrans informatique	2183	Q00	960 €	*0 €*	960 €	Petit materiel outillage	2158	J06 Collecte	10 000 €	- €	10 000 €	Matériel pédagogique - Les Bambins	2158	L06	4 000 €	- €	4 000 €
		Aménagement siège	2135	q00	5 000 €	*0 €*	5 000 €	Reparations dechetterie	2135	H11 Dechettereie	40 000 €	- €	40 000 €	Electroménager - Les Bambins	2158	L06	5 000 €	*2 083 €*	2 917 €
		Mobilier	2184	q04	2 000 €	*0 €*	2 000 €	SEPEP - Petit outillages	2158	O00 SEPEP	8 000 €	- €	8 000 €	1 ordinateur fixe et 2 ordis portables (Les Bambins)	2183	L06	4 920 €	- €	4 920 €
		Matériels informatiques divers	2183	q04	2 000 €	*0 €*	2 000 €	Bacs roulant de collecte et entourage pré-collecte	21578	J06 Collecte	80 000 €	- €	80 000 €	Mobilier (Les Bambins)	2184	L06	5 000 €	- €	5 000 €
		Smartphone + micro + système d'enregistrement	2183	q04	1 200 €	*0 €*	1 200 €							Ordinateur RASED	2183	M01	1 500 €	- €	1 500 €
														Mobilier Maison Médicale BO	2184	N00	2 000 €	- €	2 000 €
														Ordinateurs RAM	2183	L09	2 000 €	- €	2 000 €
	Investissements partagés (CCO / SACO / Communes / Département)																		0 €
																			0 €
																			0 €
	Investissements en association avec les communes	SIG mobile	2183	O10	3 000 €	3 000 €	0 €	renouvellement CSE existant+urbanisme	21578	J06 Collecte	50 000 €	- €	50 000 €	Maison Médicale 2 Alpes - participation	2041411	N06	250 000 €	- €	250 000 €
		Aides aux petites communes	2041411	O04	120 000 €	0 €	120 000 €												
		Acquisition logiciels	2051	T01	25 000 €	25 000 €	- €												
		Acquisition informatique (Ornon + Oulles + Villard Reymond/Villard Reculas)	2183	T01	6 000 €	*400 €*	5 600 €												
	TOTAL 2021				281 520 €	41 733 €	239 787 €				1 893 000 €	583 324 €	1 309 676 €				366 920 €	36 250 €	330 670 €

		Commission 4 : Aménagement du territoire et environnement			2021-2023		Commission 5 : Attractivité, Economie, Toursime				2021-2023	
		Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Chap	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement
2021	Opérations nouvelles ou structurantes	Participation Symbhi - Affluents Romanche (Torrent du Sellier, Torrent de la Salle, études de danger digues, PAPI d'intention affluents, Etançons…)	2128	O20	497 000 €	- €	497 000 €	Voies vertes report travaux 2020 (travaux + acquisition) phase 2 - tranche 1 Allemond Les Roberts	2145	O13A PVV	- €	- €	0 €
		Projet de territoires - SCOT (AMO urba 40k€ + AMO juridique 20k€ + AMO études environnementales 60k€)	202	R02	120 000 €	- €	120 000 €	BIT - Travaux	2135	P00	50 000 €	*22 917 €*	27 083 €
		THD	204133	O14	325 000 €	- €	325 000 €	Projet de territoires - Schéma opérationnel et stratégique de développement économique et agricole	2031	S01	60 000 €	*12 000 €*	48 000 €
		Etude chaufferie + ENR TEPOS	2031	o02	30 000 €	*34 830 €*	-4 830 €	Acquisition foncière ancienne concession EDF (Saint Guillerme)	2111	Q00	63 000 €	- €	63 000 €
		DIVERS PROJETS D'INVESTISSEMENTS NON AFFECTES (ENSEMBLE DES POLES)	**204 / 21 / 23**	**Q00**	**700 000 €**	**- €**	**700 000 €**	Logiciel RMO	2051	P06	45 000 €	*22 500 €*	22 500 €
								Projet de territoires - Schéma de développement touristique et de diversification	2031	P04	80 000 €	*25 000 €*	55 000 €
							0 €	Etudes et travaux aménagement maison de services publics: Trésorerie / France Services / appartements médecins stagiaires	2135	L07	100 000 €	*45 833 €*	54 167 €
							0 €	Plateforme numérique accueil saisonnier	2051	S03	10 000 €	- €	10 000 €
							0 €	Projet de territoires - Schéma de mobilité (base + liaison)	202	O15	290 000 €	*100 000 €*	190 000 €
							0 €	Acquisitions foncières voies vertes phase 2 - tranche 1 Allemond - Les Roberts	2111	O13	50 000 €	- €	50 000 €
							0 €	Mise en place portillon - Ecole de musique	2135	M04	20 000 €		20 000 €
								Rézo pouce - panneaux signalisation	2318	O15	5 000 €	*2 500 €*	2 500 €
								AMO pour aménagement carrefour Rochetaillée en partenariat avec le CD38 15k€ + étude maison de l'Oisans 15K€	2135 2031	o12 S01	30 000 €	- €	30 000 €
	Opérations courantes ou de gestion	Participation Symbhi - Mise en œuvre PG zones humides (Huez et Taillefer)	2128	O20	30 000 €	- €	30 000 €	Aménagements et entretien Oisans sentier	2318	O03	200 000 €	*94 667 €*	105 333 €
		Participation Symbhi - Mise en œuvre PG transport solide et lutte plantes invasives	2128	O20	36 000 €	- €	36 000 €	Aménagements et entretien VIC	2151	O01	120 000 €	20 000 €	100 000 €
		Réserve foncière Développement Oisans	2111 : 15k€ 2118: 15k€	Q00	30 000 €	- €	30 000 €	Accompagnement propriétaire immobilier de loisirs (esquisses)	20422	P03	50 000 €	- €	50 000 €
		Licences autocad	2051	O10	3 000 €	- €	3 000 €	Amenagement divers cycle	2135	O13	53 000 €	- €	53 000 €
		Ordinateurs (Sandra)	2183	O02	1 860 €	- €	1 860 €	Ordinateurs EFS (1 portable + 2 fixes)	2183	L10	7 200 €	- €	7 200 €
		Gestion du captage Nappe de l'Eau d'Olle	2128	O21	15 000 €	- €	15 000 €	Ecrans (Charline)	2183	P04	300 €	- €	300 €
		Matériel informatique divers (2 doubles écrans + 2 clés 4G + 2 pieds d'écrans + 1 PC portable Marjorie)	2183	R04	3 500 €	- €	3 500 €	Mobilier (EFS)	2184	L07	2 000 €	- €	2 000 €
		Mobiliers (2 bureaux + caissons + fauteuils)	2184	R04	3 400 €	- €	3 400 €	Mobilier (Ecole de musique)	2184	M04	1 000 €	356 €	644 €
								Ordinateur + licence	2184	M04	1 600 €	- €	1 600 €
								Instruments école de musique	2188	M04	8 000 €	- €	8 000 €
								Logiciel ESRI Oisans sentiers	2051	O03	3 650 €	- €	3 650 €
							0 €						
	Investissements partagés (CCO / SACO / Communes / Département)	Participation PAPI SYMBHI	2128	O20	22 000 €	- €	22 000 €						
		Participation SYMBHI Hors PAPI	2128	O20	15 000 €	- €	15 000 €						
	Investissements en association avec les communes	Module logiciel ADS - Solution SIG	2051	R04	18 800 €	*18 800 €*	0 €	Réaménagement Agence Postale Intercommunale - Eau d'Olle	2135	L12	30 000 €	- €	30 000 €
								Installation wifi public bibliothèques	2158	P06	2 000 €	500 €	1 500 €
	TOTAL 2021				1 850 560 €	53 630 €	1 796 930 €				1 281 750 €	346 273 €	935 477 €

		Commission1 : Achats, ressources			2021-2023			Commission 2 : Déchets / Bâtiments communautaires / Services techniques			2021-2023			Commission 3 : Services à la population			2021-2023		
		Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement
2022	Opérations nouvelles ou structurantes	Schéma numérique de l'action publique	2051	Q00	10 000 €	*3 333 €*	6 667 €	Plateforme compostage, vegeterie - Rochetaillée	21578	J06 Collecte	500 000,00 €	333 333 €	*166 667 €*	Maison Médicale de l'Eau d'Olle - travaux extension	2135	N07	350 000 €	*233 333 €*	116 667 €
								ATHANOR centre de tri	2041582	I traitement des dechets	243 664,80 €	- €	*243 665 €*						
								Usine Incineration (frais éventuels d'étude et de marché)	2041582	I traitement des dechets	10 000,00 €	- €	*10 000 €*						
								SEPEP - Véhicule ou broyeur télécommandé	21571	O00 SEPEP	60 000,00 €	- €	*60 000 €*						
	Opérations courantes ou de gestion	Ordinateurs	2183	Q00	12 000 €	0 €	12 000 €	pieces detachées CSE	21578	J06 Collecte	75 000 €	- €	75 000 €	Ordinateur Aurélie	2183	L09	1 500 €	- €	1 500 €
		Ecrans informatique	2183	Q00	1 440 €	0 €	1 440 €	camion BOM grue	21571	J06 Collecte	310 000 €	- €	310 000 €	Matériel informatique	2183	L06	3 000 €	- €	3 000 €
		Logiciel evolutions règlementaires	2183	Q00	7 200 €	0 €	7 200 €	camion remplacement (minibom ou plateau)	21571	J06 Collecte	70 000 €	- €	70 000 €	Matériel pédagogique - Les Bambins	2158	L06	4 000 €	- €	4 000 €
								Reparations PFT	2135	J06 Collecte	40 000 €	- €	40 000 €	Electroménager - Les Bambins	2158	L06	5 000 €	*2 083 €*	2 917 €
								Petit materiel outillage	2158	J06 Collecte	10 000 €	- €	10 000 €	Mobilier Maison Médicale	2184	N00	2 000 €	- €	2 000 €
								Reparations dechetterie	2135	H11 Dechettereie	40 000 €	- €	40 000 €	Mobilier Les Bambins	2184	L06	2 000 €	- €	2 000 €
								SEPEP - Petit outillages	2158	O00 SEPEP	8 000 €	- €	8 000 €	Mobilier CPEF	2184	N03	2 000 €	- €	2 000 €
														Mobilier RAM	2184	L09 Relais petite	2 000 €	- €	2 000 €
														Mobilier CIAS	2184	L00	2 000 €	- €	2 000 €
	Investissements partagés (CCO / SACO / Communes / Département)																		
	Investissements en association avec les communes	Aides aux petites communes	2041411	O04	120 000 €	*0 €*	120 000 €	renouvellement CSE existant+urbanisme	21578	J06 Collecte	50 000 €	- €	50 000 €						
		Mutualisation logiciel service commun	2051	T01	10 000 €	10 000 €	0												
	TOTAL 2022				160 640 €	13 333 €	147 307 €				1 416 665 €	333 333 €	1 083 331 €				373 500 €	235 417 €	138 083 €

		Commission 4 : Aménagement du territoire et environnement			2021-2023			Commission 5 : Attractivité, Economie, Toursime				2021-2023	
		Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Chap	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement
2022	Opérations nouvelles ou structurantes	Participation Symbhi - Travaux affluents Romanche	2128	O20	379 000 €	- €	379 000 €	Voies vertes (travaux + acquisition) phase 2 - tranche 2 (Giratoire Ferropem - Séchilienne)	2145	O13A PVV	2 400 000 €	*1 200 000 €*	1 200 000 €
		THD	2041333	O14	325 000 €	- €	325 000 €	Travaux aménagement Maisons de l'Oisans	2135	S01	300 000 €	*150 000 €*	150 000 €
		Projet de territoires - SCOT	202	R02	20 000 €	- €	20 000 €	Projet de territoires -Schéma de développement touristique et de diversification environnementale mise en œuvre	2031	P04	300 000 €	*150 000 €*	150 000 €
		DIVERS PROJETS D'INVESTISSEMENTS NON AFFECTES (ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLES)	**204 / 21 / 23**	**Q00**	**700 000 €**	**- €**	**700 000 €**	Support numérique RMO	2183	P06	5 000 €	*1 250 €*	3 750 €
								Espaces publiques numériques bibliothèques RMO	2183	P06	5 000 €	*1 250 €*	3 750 €
	Opérations courantes ou de gestion	Participation Symbhi - Mise en œuvre PG zones humides (Huez et Taillefer)	2128	O20	30 000 €	- €	30 000 €	Accompagnement propriétaire immobilier de loisirs (esquisses)	20422	S03	50 000 €	- €	50 000 €
		Participation Symbhi - Mise en œuvre PG transport solide et lutte plantes invasives	2128	O20	36 000 €	- €	36 000 €	Intruments école de musique	2188	M04	8 000 €	- €	8 000 €
								Aménagements et entretien Oisans sentier	2318	O03	200 000 €	66 667 €	133 333 €
							0 €	Aménagements et entretien VIC	2151	O01	90 000 €	- €	90 000 €
							0 €	Aménagement EFS	2135	L07	1 000 €	- €	1 000 €
							0 €	Amenagement La Poste Allemond	2135	L12	1 000 €	- €	1 000 €
							0 €	Amenagement divers cycle	2135	O13	30 000 €	- €	30 000 €
							0 €	Requalification EFS	2135	L02	13 200 €	- €	13 200 €
								Ordinateur (1 fixe) (EFS)	2183	L10	2 000 €	- €	2 000 €
								Mobilier EFS	2184	L10	2 000 €		2 000 €
								Intruments école de musique (projet orchestre)	2188	M04	20 000 €	6 667 €	13 333 €
	Investissements partagés (CCO / SACO / Communes / Département)	Participation PAPI SYMBHI	2128	O20	140 000 €	- €	140 000 €						
		Participation SYMBHI Hors PAPI	2128	O20	15 000 €	- €	15 000 €						
	Investissements en association avec les communes							Accompagnement des communes + Uissans pour travaux sur patrimoines	204/21	P02	50 000 €	16 667 €	33 333 €
	TOTAL 2022				1 645 000 €	0 €	1 645 000 €				3 477 200 €	1 592 500 €	1 884 700 €

		Commission1 : Achats, ressources			2021-2023		Commission 2 : Déchets / Bâtiments communautaires / Services techniques				2021-2023		Commission 3 : Services à la population				2021-2023	
		Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement
2023	Opérations nouvelles ou structurantes	Schéma numérique de l'action publique	2051	Q00	10 000 €	*3 333 €*	6 667 €	ATHANOR centre de tri	2041582	I traitement des dechets	266 399 €	- €	266 399 €						
		Logiciel métier évolutions règlementaires	2051	Q00	7 200 €	*0 €*	7 200 €	Usine Incineration (frais éventuels d'étude et de marché)	2041582	I traitement des dechets	10 000 €	- €	10 000 €						0 €
																			0 €
	Opérations courantes ou de gestion	Ordinateurs	2183	Q00	10 320 €	*0 €*	10 320 €	pieces detachées CSE	21578	J06 Collecte	75 000 €	- €	75 000 €	Matériel informatique	2183		3 000 €	- €	3 000 €
		Ecrans	2183	Q00	1 440 €	*0 €*	1 440 €	camion BOM grue	21571	J06 Collecte	310 000 €	- €	310 000 €	Matériel pédagogique - Les Bambins	2158	L06	4 000 €	- €	4 000 €
								camion remplacement (minibom ou plateau)	21571	J06 Collecte	60 000 €	- €	60 000 €	Electroménager - Les Bambins	2158	L06	5 000 €	*2 083 €*	2 917 €
								Reparation PFT	2135	J06 Collecte	40 000 €	- €	40 000 €	Mobilier Maison Médicale	2184	N00	2 000 €	- €	2 000 €
								Petit materiel outillage	2158	J06 Collecte	10 000 €	- €	10 000 €	Mobilier Les Bambins	2184	L06	2 000 €	- €	2 000 €
								Reparation dechetterie	2135	H11 Dechettereie	40 000 €	- €	40 000 €	Mobilier CPEF	2184	N03	2 000 €	- €	2 000 €
								SEPEP - Petit outillages	2158	O00 SEPEP	8 000 €	- €	8 000 €	Mobilier RAM	2184	L09 Relais petite	2 000 €	- €	2 000 €
														Mobilier CIAS	2184	L00	2 000 €	- €	2 000 €
	Investissements partagés (CCO / SACO / Communes / Département)																		0 €
																			0 €
	Investissements en association avec les communes	Aides aux petites communes	2041411	O04	120 000 €	*0 €*	120 000 €	renouvellement CSE existant+urbanisme	21578	J06 Collecte	50 000 €	- €	50 000 €						
		Mutualisation logiciel service commun	2051	T01	10 000 €	10 000 €	0 €												
	TOTAL 2023				158 960 €	13 333 €	145 627 €				869 399 €	0 €	869 399 €				22 000 €	2 083 €	19 917 €

TOTAL 2021	281 520 €	41 733 €	239 787 €	**TOTAL 2021**	1 893 000 €	583 324 €	1 309 676 €	**TOTAL 2021**	366 920 €	36 250 €	330 670 €
Dont réserve pour aléas			*0 €*	*Dont réserve pour aléas*			*0 €*	*Dont réserve pour aléas*			*0 €*
TOTAL 2022	160 640 €	13 333 €	147 307 €	**TOTAL 2022**	1 416 665 €	333 333 €	1 083 331 €	**TOTAL 2022**	373 500 €	235 417 €	138 083 €
Dont réserve pour aléas			- €	*Dont réserve pour aléas*			- €	*Dont réserve pour aléas*			- €
TOTAL 2023	158 960 €	13 333 €	145 627 €	**TOTAL 2023**	869 399 €	- €	869 399 €	**TOTAL 2023**	22 000 €	2 083 €	19 917 €
Dont réserve pour aléas			- €	*Dont réserve pour aléas*			- €	*Dont réserve pour aléas*			- €

		Commission 4 : Aménagement du territoire et environnement			2021-2023		Commission 5 : Attractivité, Economie, Toursime			2021-2023	
		Désignation	Article	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement	Désignation	Chap	SERV	Montant TTC	*Subvention*	Autofinancement
2023	Opérations nouvelles ou structurantes	Participation Symbhi - Affluents Romanche	2128	O20	309 000 €	- €	309 000 €	Projet de territoires - Schéma de développement touristique et de diversification	2031	P04	500 000 €	*208 333 €*	291 667 €
		THD	2041333	O14	325 000 €	- €	325 000 €	Voies vertes (travaux + acquisition) phase 2 - tranche 3 (Les Roberts - giratoire Ferropem)	2145	O13A PVV	2 400 000 €	*1 200 000 €*	1 200 000 €
		DIVERS PROJETS D'INVESTISSEMENTS NON AFFECTES (ENSEMBLE DES PROJETS ET DES POLES)	**204 / 21 / 23**	**Q00**	**700 000 €**	**- €**	**700 000 €**						
	Opérations courantes ou de gestion	Participation Symbhi - Mise en œuvre PG zones humides (Huez et Taillefer)	2128	O20	30 000 €	- €	30 000 €	Aménagements et entretien Oisans sentier	2318	O03	200 000 €	*66 667 €*	133 333 €
		Participation Symbhi - Mise en œuvre PG transport solide et lutte invasives	2128	O20	36 000 €	- €	36 000 €	Aménagements et entretien VIC	2151	O01	90 000 €		90 000 €
							0 €	Accompagnement propriétaire immobilier de loisirs (esquisses)	20422	P03	50 000 €	- €	50 000 €
							0 €	Intruments école de musique	2188	M04	8 000 €	- €	8 000 €
							0 €	Aménagement EFS	2135	L07	1 000 €	- €	1 000 €
							0 €	Aménagement La Poste Allemond	2135	L12	1 000 €	- €	1 000 €
							0 €	Amenagement divers cycle	2135	P04	53 000 €	- €	53 000 €
							0 €						0 €
	Investissements partagés (CCO / SACO / Communes / Département)	Participation PAPI SYMBHI	2128	O20	210 000 €	- €	210 000 €						
		Participation SYMBHI Hors PAPI	2128	O20	15 000 €	- €	15 000 €						
	Investissements en association avec les communes												
	TOTAL 2023				1 625 000 €	0 €	1 625 000 €				3 303 000 €	1 475 000 €	1 828 000 €

TOTAL 2021	1 850 560 €	53 630 €	1 796 930 €	**TOTAL 2021**	1 281 750 €	346 273 €	935 477 €
Dont réserve pour aléas			*0 €*	*Dont réserve pour aléas*			*20 000 €*
TOTAL 2022	1 645 000 €	- €	1 645 000 €	**TOTAL 2022**	3 477 200 €	1 592 500 €	1 884 700 €
Dont réserve pour aléas			*700 000 €*	*Dont réserve pour aléas*			
TOTAL 2023	1 625 000 €	- €	1 625 000 €	**TOTAL 2023**	3 303 000 €	1 475 000 €	1 828 000 €
Dont réserve pour aléas			*700 000 €*	*Dont réserve pour aléas*			- €

	Montant TTC	FCTVA Estimé	Subvention	Autofinancement net CCO (yc réserve aléas)
2021	5 673 750 €	851 063 €	1 061 210 €	3 761 478 €
2022	7 073 005 €	1 060 951 €	2 174 583 €	3 837 471 €
2023	5 978 359 €	896 754 €	1 490 417 €	3 591 188 €
2021-2023	**18 725 114 €**	**2 808 767 €**	**4 726 210 €**	**11 190 137 €**

RAPPEL

	Montant TTC	FCTVA Estimé	Subvention	Autofinancement net CCO
2020	6 715 300,00 €	1 007 295,00 €	1 914 889,00 €	3 793 116,00 €
2019	5 438 054,88 €	718 208,23 €	1 268 556,00 €	3 451 290,65 €
2018	6 885 422,22 €	888 813,33 €	2 348 152,00 €	3 648 456,89 €
2017	6 126 140,00 €	918 921,00 €	2 900 512,00 €	2 306 707,00 €
2016	4 661 400,00 €	699 210,00 €	1 476 798,00 €	2 485 392,00 €
2015	3 569 767,00 €	535 465,05 €	543 755,00 €	2 490 546,95 €
2014	1 669 243,00 €	250 386,45 €	175 773,00 €	1 243 083,55 €
2013	1 081 247,00 €	162 187,05 €	217 957,00 €	701 102,95 €